

# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2015

## COMPTE RENDU

### Étaient présents :

MOYNE Bernard – VACHET Marie-Josèphe – HUMBERT Frédéric – GALLOIS Sophie – CADOUX Michel – SEGUIN Anne – DESCHAMPS REVEL Chantal – DOREY Jacques – NAKOS Marie – CLUNY Pascale – GUILLON Jean-Michel – STIEFVATER Yves – LUCAND Christophe – ALIN Jérôme – AMINI Malika – PETRIGNET Blandine – QUINTALLET Mary – RAIT'S Nathalie – DEFAUT Marc – THOUR Salim

### Absents excusés :

MERRA Jacques (pouvoir à Anne SEGUIN) – REMY Aurélie (pouvoir à Blandine PETRIGNET) – SEGUIN Jérôme.

La séance est ouverte à 19 heures

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2015

### MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – APPROBATION

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification n°1 du PLU de la commune de Gevrey-Chambertin portant sur :

- Ouverture de la zone 2AUe
  - Modification de la zone UE
  - Modification de la zone 1AUe
- sises aux lieux-dits « l'Essart de la Dionne » et « Prandain »

### DETR 2016 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR programme 2016 pour la réalisation de travaux de réfection des ateliers municipaux et de la salle Naber.

### AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire expose au conseil municipal que pour pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses d'investissement urgents avant le vote du budget primitif 2016 (budget général et budgets annexes), il convient d'autoriser celui-ci à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement de 2016 avant le vote des budgets 2016 dans la limite des crédits et

représentant 25% maximum des crédits ouverts (par chapitre) aux budgets de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer avant le vote du budget primitif 2016 les opérations budgétaires précitées en cas de nécessité.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : RÉVISION DES STATUTS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes suivante : « Le Siège de la Communauté de Communes est fixé à GEVREY-CHAMBERTIN, 2 rue Souvert ».

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : RÉVISION DES DOTATIONS DE COMPENSATIONS DE TRANSFERT DE CHARGES

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la révision des attributions de compensations de transfert de charges telle que proposée et établissant les attributions de compensation suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

COMMUNES	AC 2015	FPIC projeté 2016		AC 2016			
		TOTAL	50,00%	Avec compensation de 50% du FPIC communal	Avec réduction de 15,00%		Définitives
BEVY	-18 634 €	2 309 €	1 155 €	-19 789 €	-2 968 €	2 968 €	-22 757 €
BROCHON	121 445 €	27 071 €	13 536 €	107 910 €	16 186 €	16 186 €	91 723 €
CHAMBOEUF	-45 640 €	6 616 €	3 308 €	-48 948 €	-7 342 €	7 342 €	-56 290 €
CHAMBOLLE MUSIGNY	-14 192 €	13 809 €	6 905 €	-21 097 €	-3 164 €	3 164 €	-24 261 €
CHEVANNES	-15 740 €	3 019 €	1 510 €	-17 250 €	-2 587 €	2 587 €	-19 837 €
CLEMENCEY	-15 531 €	2 273 €	1 137 €	-16 668 €	-2 500 €	2 500 €	-19 168 €
COLLONGES LES BEVY	-13 614 €	1 832 €	916 €	-14 530 €	-2 180 €	2 180 €	-16 710 €
COUCHEY	287 541 €	47 534 €	23 767 €	263 774 €	39 566 €	39 566 €	224 208 €
CURLEY	-19 448 €	2 459 €	1 230 €	-20 678 €	-3 102 €	3 102 €	-23 779 €
CURTIL VERGY	-13 699 €	2 775 €	1 388 €	-15 087 €	-2 263 €	2 263 €	-17 349 €
DETAIN ET BRUANT	-18 831 €	2 867 €	1 434 €	-20 265 €	-3 040 €	3 040 €	-23 304 €
FIXIN	111 875 €	31 509 €	15 755 €	96 121 €	14 418 €	14 418 €	81 702 €
GEVREY CHAMBERTIN	129 288 €	108 237 €	54 119 €	75 170 €	11 275 €	11 275 €	63 894 €
L'ETANG VERGY	-26 728 €	3 688 €	1 844 €	-28 572 €	-4 286 €	4 286 €	-32 858 €
MESSANGES	-35 039 €	3 889 €	1 945 €	-36 984 €	-5 548 €	5 548 €	-42 531 €
MOREY-SAINT-DENIS	86 049 €	26 273 €	13 137 €	72 913 €	10 937 €	10 937 €	61 976 €
QUEMIGNY POISOT	-26 264 €	3 837 €	1 919 €	-28 183 €	-4 227 €	4 227 €	-32 410 €
REULLE VERGY	-17 152 €	2 871 €	1 436 €	-18 588 €	-2 788 €	2 788 €	-21 376 €
SEGROIS	-10 427 €	1 183 €	592 €	-11 019 €	-1 653 €	1 653 €	-12 671 €
SEMEZANGES	-16 000 €	1 977 €	989 €	-16 989 €	-2 548 €	2 548 €	-19 537 €
TERNANT	-4 280 €	2 459 €	1 230 €	-5 510 €	-826 €	826 €	-6 336 €
URCY	-19 887 €	2 888 €	1 444 €	-21 331 €	-3 200 €	3 200 €	-24 531 €
<b>TOTAUX</b>	<b>405 092 €</b>	<b>301 375 €</b>	<b>150 688 €</b>	<b>254 405 €</b>	<b>38 161 €</b>	<b>146 605 €</b>	<b>107 799 €</b>

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : AUTORISATION DE RÉALISER TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE ROUPNEL

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la communauté de communes de Gevrey-Chambertin à effectuer le programme de travaux d'aménagement du groupe scolaire Roupnel, et à solliciter toute subvention nécessaire au financement de cette opération.

## **PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE LA CÔTE D'OR**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Préfet de Côte d'Or visant à la fusion des trois Communautés de Communes de Gevrey-Chambertin, Sud Dijonnais et Nuits-St-Georges et charge le Maire de notifier à la Préfecture la présente décision.

### **SICECO : PROPOSITION DE MOTION**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte d'Or hors la présence de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE PEFC EN BOURGOGNE : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION**

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à la certification forestière PEFC en Bourgogne pour une durée de 5 ans.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : INFORMATIONS SUR LES PAV**

Monsieur STIEFVATER fait part au conseil municipal de la réflexion qui est engagée pour déplacer le point d'apport volontaire situé actuellement rue de Lavaux, ainsi que celui du pôle administratif, en raison de difficultés liées à des incivilités pour l'un, et de conditions d'accès du camion-benne pour l'autre.

Le conseil municipal sera tenu informé des solutions qui pourront être envisagées.

Le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie des vœux est fixée au vendredi 8 janvier 2016 à l'espace Chambertin.



La séance est levée à 21 h 20

Prochaine séance du conseil municipal fixée au **lundi 25 janvier 2016 à 20h à la salle des  
Climats de Bourgogne**